

POULE D'ESSAI - PRIX DE L'HIPPODROME D'EVREUX NAVARRE

2ème(P/ 3376), — 19/03/2023 18h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.900 meters, Corde à GAUCHE, Terrain LEGER (2,7)

9.000 (4.500, 1.800, 1.350, 900, 450)

ARRIVEE OFFICIELLE: 7 Engagés. 7 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.55.70 (Redk : 1. 0.89)

COURSE A CONDITIONS

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**. **Poids : 58 k**. Les chevaux nés et élevés en Caraïbes recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livr e pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 1 50 du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Luana DUPELIN LALUNG, en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction). A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Jérémy MOISAN en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction). Le poulain EMERSON a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays Ent.	Jockey	Poids prop.	Gain elev.	Prim.	Prim.	Suppl.	Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	----------------	--------	-------------	------------	-------	-------	--------	---------------	---------	----------

1	EMERSON M.PS. 3 A.	03	Par: PEDRO THE GREAT et SANS RETENUE (TAMAYUZ)	(Corde:04)		MME ANGELA THIBAUT	S. JOUSSELIN	972	MATTHIAS LAURON	58,5 kg (58 kg)	4.500 3.384 1.024	ONN	THOUSAND DREAMS, F. BUZON,MME I. ILLEGEMS
2	ZALON H.PS. 3 A.	01	Par: ZIZANY et NUNEZ (ZIETEN)	3.5		MR GEORGES ADREA	G. ADREA	972	MME LUANA DUPELIN LALUNG	57 kg (58 kg)	1.800 1.353 409	ANN	JC. CAMPOS, N. CAMPOS, RAY. CAMPOS
3	LA PANTHOURIE F.PS. 3 A.	04	Par: BIRCHWOOD et BOCCA BIANCA (SADDEX)	1/4		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	ANTHONY BERNARD	57 kg (56,5 kg)	1.350 1.015 307	NNN	MME E. PETIT,MME H. PETIT
4	PANISMAN M.PS. 3 A.	02	Par: PANIS et SILLY LADY (LINNGARI)	15L		MR MAURICE ALEXIS LETCHIMY	MA. LETCHIMY	972	JEREMY MOISAN	58,5 kg (58 kg)	900 676 204	NNL	MME P. PAPON,MME D. GUILLEMIN
5	L'INTREPIDE PIETRA F.PS. 3 A.	06	Par: PEDRO THE GREAT et SENSUELLE (TIGER HILL)	ENC		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	FRANCK TORRALBA	57 kg (56,5 kg)	450 338 102	NNN	MME A. THIBAUT
6	SPARTANE F.PS. 3 A.	05	Par: AMERICAN DEVIL et DOUBLE MAST (DANO MAST)	LON		MR DANIEL SINGARIN	S. JOUSSELIN	972	GABRIEL BON	57 kg (56,5 kg)		NNN	A. CLAVIER
7	LOI DU TALION H.P.S. 3 A.	07	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	4.5		MR MAURICE GROS	M. GROS	971	KARIM GOUDINE-BACHOU	56,5 kg (56 kg)		ANL	O. NEMORIN